

1 Organisation générale

1.1 La collecte

Issue de la fusion des Communautés de Communes Beaujolais Val de Saône, de la Région de Beaujeu et de la commune de Cenves, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) est composée de vingt-neuf communes (Les Ardillats, Avenas, Beaujeu, Belleville, Cenves, Cercié, Charentay, Chénas, Chiroubles, Corcelles en Beaujolais, Dracé, Emeringes, Fleurie, Juliéna, Jullié, Lancié, Lantignié, Marchamp, Odenas, Quincié en Beaujolais, Régnié-Durette, St Didier sur Beaujeu, St Etienne la Varenne, St Jean d'Ardières, St Lager, Taponas, Vauxrenard, Vernay, Villié-Morgon) pour lesquelles elle exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers.

Par ailleurs, elle adhère au SYTRIVAL, syndicat de traitement des déchets situé à Villefranche sur Saône, pour la partie relative à l'incinération des ordures ménagères, la collecte du verre et des journaux magazines, le tri des emballages et journaux magazines et le traitement de certains déchets (encombrants, déchets verts, gravats, plâtre).

Sur Régnié Durette, la collecte des ordures ménagères a lieu le vendredi.

1.2 Les déchetteries

La CCSB compte désormais quatre déchetteries : Belleville, Saint Didier sur Beaujeu, Villié-Morgon et Juliéna.

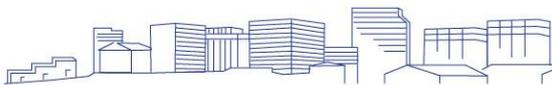
Ces déchetteries sont accessibles à tous les habitants de la Communauté de Communes. Seule la déchetterie de Belleville, qui avait été créée à l'échelle du canton de Belleville, reste ouverte aux habitants de Saint Georges de Reneins et Saint Etienne des Oullières.

Evolution de la collecte en déchetteries

Type déchet	Total en 2014 en tonnes	Total en 2013 en tonnes	Variation 2013/2014
Déchets verts	2079.52	2079.40	- %
Encombrants	1881.30	2105.78	- 10 %
Gravats	1850.56	1524.96	+ 21 %
Bois	1221.37	1228.16	- 0.5 %
Ferraille, bric à brac	461.76	401.01	+ 15 %
Cartons- papiers	468.98	508.67	- 7.8 %
Déchets ménagers spéciaux	80.91	98.31	- 17 %
DEEE (Gros et petit électroménager + écrans)	304	304	0%
Meubles*	127.36	-	-
Total en tonnes	8475.76	8250.29	2.73%

* Nouvelle filière mise en place en juillet 2014, uniquement sur le site de Belleville

Quantité de déchets déposés à la déchetterie par habitant et par an
210.84 Kg (205.23 kg en 2013)



1.3 Les point d'apport volontaire

La collecte sélective a été installée sur l'ensemble du territoire en 2000. Ce dispositif d'apport volontaire est un compromis entre une offre de service de proximité et la gestion économique et environnementale (nuisances liées aux véhicules de ramassage) de cette collecte, adapté à un territoire semi urbain tel que celui de la communauté de communes.

Il permet de collecter séparément le verre, les journaux-magazines et les emballages à recycler.

Depuis 2002, la collecte séparative des piles a été mise en place à l'aide de corbeilles spéciales placées sur chaque Point d'Apport Volontaire. Le traitement est assuré avec un organisme sous contrat nommé COREPILE.

Depuis 2010, la collecte des textiles usagés a été mise en place. Des conteneurs ont été installés par une entreprise d'insertion : LE RELAIS BOURGOGNE. Cette entreprise est également chargée de la collecte et du traitement.

En 2014 le territoire était couvert par 81 Points Recyclage.

Année	Emballages (en t)	Journaux/magazines (en t)	Verre (en t)
2013	372	773	2077
2014	401.74	742.89	2163.06

Quantité d'emballages collectés par habitant dans l'année
12 kg (11,3 kg en 2013)

Quantité de journaux magazines collectés par habitant dans l'année
22,2 kg (23,4kg en 2013)

Quantité de verre collecté par habitant dans l'année
64,6kg (62,9 kg en 2013)

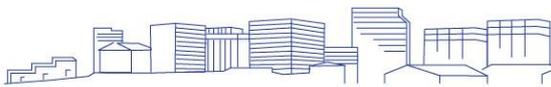
1.4 Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont acheminées vers une unité d'incinération située à Villefranche. Cette usine, redimensionnée en 2002 est gérée par le Syndicat Mixte d'Elimination, de Traitement et de Valorisation des déchets Beaujolais Dombes

(Sytraival).

En cas d'arrêt temporaire de l'usine d'incinération, les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont transportées au centre d'enfouissement (CET) de Saint Etienne sur Chalaronne. Depuis 2012, les ordures ménagères transportées au CET sont mises en balles, stockées puis redirigées vers l'usine d'incinération pour faire face aux baisses de tonnages durant certaines périodes.

En 2014, 7540,10 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCSB ont été incinérées.



1.5 La production moyenne de déchets sur la CCSB

En 2014, chaque habitant de la CCSB a produit en moyenne 534.94 kg de déchets (527.53 kg en 2013)

